

DELIBERATION n° 2025

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 9
L'an deux mil vingt-cinq,
le dix-sept novembre
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 7

Pouvoir : 2

Votants : 9

Date de la convocation : 10 novembre 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER.

Absents : Jean-Marie REYNIER (pouvoir à Damien PHILIP), Pascale BURGAT (pouvoir à Annie COLOMBIER).

Secrétaire : Vanessa COLLATTI

Objet : Rénovation / Réhabilitation de l'ancienne fromagerie : attribution des travaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réhabilitation de l'ancienne fromagerie.

Il rappelle la délibération du 19 mai 2025 qui décide de déclarer infructueux le 1^{er} marché de travaux.

Il informe le conseil qu'un nouvel appel d'offre a été lancé en juin 2025 avec une date limite des offres fixée au 15 septembre 2025. 18 offres ont été reçues.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 octobre 2025 pour étudier le rapport d'analyses des offres préparé par l'architecte Pierre Coulet, elle a décidé de négocier le prix après toutes les entreprises des lots 2 à 7. Elle s'est réunie le 6 novembre 2025 pour étudier le nouveau rapport avec les offres reçues après négociation.

Monsieur le Maire présente les propositions faites par la commission d'appel d'offres de retenir les entreprises suivantes.

Il précise que pour un estimatif de 679.000€ HT, le total des offres les mieux-disantes pour les 9 lots est de 833.959,65€ HT.

Lots	Nombre d'offres Reçues	Estimatif	Offres proposées		Entreprises proposées
			Offre avant négociation	Offre après négociation	
1 Désamiantage	6	25 000,00	8 218,00	8 218,00	TTB DESAMIANPAGE
2 Démolition – Maçonnerie – Sols durs Faïences	1	189 000,00	305 004,25	297 739,87	SAS BOREL BTP
3 Charpente couverture	2	55 000,00	80 709,17	80 477,38	MAINDRON EUROTOITURE
4 Second-oeuvre	2	89 000,00	144 970,00	141 346,00	MR PLATERIE
5 Menuiseries extérieures	1	43 000,00	71 288,00	71 288,00	REY'NOV HABITAT
6 Serrurerie	1	18 000,00	33 000,00	30 950,00	METALLERIE CHEVALLIER
7 Electricité CFO CFA	4	62 000,00	64 376,08	64 376,08	CYTE OLLIVIER
8 CVC – Plomberie	1	130 000,00	96 685,64	96 685,64	LAVIGNA
9 Elévateur PMR Monte-charge	2	68 000,00	42 878,68	42 878,68	ERMHES
TOTAL	20	679 000,00	847 129,82	833 959,65	

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ~ Approuve l'exposé de Monsieur le Maire et confirme son souhait que les travaux soient réalisés dès le printemps
- ~ Accepte le choix des entreprises indiquées ci-dessus, pour la réalisation des travaux telle qu'elle est indiquée ci-dessus.
- ~ Charge Monsieur le Maire de poursuivre les démarches nécessaires.
- ~

Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Christian BLANC.

